

<b>TARIFS PREVUS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009 / 2010</b>
--

**I. TARIF TRIMESTRIEL de l'EXTERNAT (système de péréquation) : BTS SP3S.**

<b>250 €</b>	<b>265 €</b>	<b>280 €</b>
	<b>TARIF DE BASE</b>	

De plus les frais divers et cotisations s'élèvent pour l'année à environ **45 €**.

Le principe de la péréquation est le suivant : chaque famille est invitée à choisir librement, entre 3 niveaux de contribution celui qui correspond le mieux au revenu annuel des personnes vivant au foyer.

De cette façon, la contribution demandée par le lycée aux Parents sera en rapport avec les possibilités réelles de chaque famille, tout en permettant aux plus modestes de rejoindre, si elles le désirent, notre communauté éducative et de s'y maintenir si elles y sont déjà.

La Direction du lycée garantit le caractère confidentiel de cette opération et ne demandera pas à connaître les motifs de votre choix.

**II. TARIFS TRIMESTRIELS POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES EN SUS DU TARIF DE L'EXTERNAT**

Pour les élèves qui ne s'inscrivent que partiellement à la demi-pension les tarifs sont les suivants :

	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS	5 JOURS
<b>1<sup>ER</sup> TRIMESTRE</b>	78.40 €	156.80 €	235.20 €	308.00 E	375.20 €
<b>2<sup>ème</sup> TRIMESTRE</b>	67.20 €	134.40 €	201.60 €	263.20 E	330.40 €
<b>3<sup>ème</sup> TRIMESTRE</b>	28.00 E	56.00 €	84.00 E	95.20 €	123.20 €

**Le montant de la DEMI-PENSION varie en fonction de la longueur du trimestre.**

- Le prix moyen du repas en abonnement est de **5.60€**  
Il comprend : une entrée au choix, un plat garni, un fromage ou un laitage au choix, un dessert au choix. La restauration fonctionne en self.
- Les EXTERNES peuvent **EXCEPTIONNELLEMENT** prendre un repas au lycée en se procurant à l'entrée du self un ticket à **6.30€**
- Pour des absences d'au moins une semaine et causées par une raison médicale, la totalité du prix du repas sera déduite sur demande écrite faite par la famille à la Comptabilité.
- Enfin pour les absences résultant d'un séjour à l'étranger organisé par le lycée ou d'un stage obligatoire dans le cursus scolaire, la totalité du repas sera déduite.
- Le 28 mai correspond à la fin de la présence scolaire au lycée pour les BTS SP3S (date non confirmée à ce jour).

***La DEMI-PENSION et l'EXTERNAT se paient dès réception de la facture  
L'année scolaire comporte 3 notes de frais :***

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b><i>1) Fin Septembre</i></b> | <i>Première facture + prélevé en 3 fois<br/>+<br/>mais avec déduction de l'acompte versé à l'inscription</i> |
| <b><i>2) Décembre 2009</i></b> | <i>Deuxième facture +prélevé en 3 fois</i>   |
| <b><i>3) Avril 2010</i></b>    | <i>Troisième facture + prélevé en 3 fois</i>   |

*Les familles ont la possibilité d'opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE qui échelonne les paiements sur 9 mois.*

*En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur pour rechercher une solution.*